

## **REGLES, NORMES, VALEURS, PRINCIPES, PRECEPTES, DEONTOLOGIE. ANALYSE PAR LES SCIENCES SOCIALES ET LES SCIENCES DE L’EVALUATION.**

**Les situations professionnelles :** Les professionnels ont à choisir, prendre des décisions et agir dans et avec les différents cadres que sont la politique, le droit, la morale de leur société ou encore la déontologie et les critères de la professionnalité. Ainsi s’imposent les différentes idées et réalités que sont respectivement les principes directeurs, les valeurs ou encore les règles et préceptes.

Un acte, une attitude ou une décision professionnelle – qui relèvent de la sphère publique et non de la sphère privée - peuvent toujours être interrogés surtout lorsque apparaît une contradiction, un « conflit de valeurs ».

**La réflexion éthique :** Elle est convoquée non pour simplifier mais pour au contraire problématiser les situations à l’origine du questionnement et arriver au bout de nos raisonnements. Un acte de soin ou une décision médicale sont alors mis en perspective avec les valeurs dont notre société exige le respect : l’autonomie des personnes, la protection de la vie privée...

Les résultats de cette réflexion peuvent aboutir à des propositions surtout en l’absence d’une forme rationnelle et écrite (règlement, loi...) évoquant les limites que la société, les groupes et les individus doivent s’imposer à eux-mêmes ainsi que les valeurs qui viennent d’être évoquées. Elles contribueront à l’élaboration d’une déontologie pour une pratique encore nouvelle ou à la production d’une loi venant soutenir une éthique considérée sinon comme sans effectivité. Cela montre que l’exercice professionnel et les pratiques ne sont pas réductibles à une rationalité en acte.

**Comprendre l’éthique :** Les normes institutionnelles et sociales qui disposent les individus à agir dans telle ou telle orientation, leur production et leur légitimité peuvent être analysées. Il en est de même de l’éthique : par exemple, l’éthique peut être considérée par certains comme un système de valeurs séparé de tout état de choses ou encore de rapport concret à autrui. Les choses sont ici très complexes. Il est recommandé de remonter du jugement d’un fait ou d’une attitude à sa théorie (morale). Sans cela, l’opinion ou le jugement dit « de valeur » jouent à plein. La logique et la forme argumentative sont très présentes à la fois pour montrer les différentes et parfois innombrables contradictions des interprétations d’un acte et de ses conséquences. Les théories s’opposent pour dire les torts (le conséquentialisme est par exemple une de ces théories). La question se pose de savoir ce qui peut se loger dans la logique impeccable d’un raisonnement ou dans la suite

d'arguments bien enchaînés, en bref si morale et logique peuvent se confondre. La logique peut ne plus l'être d'elle-même. Parce qu'un système fini par produire ses propres autocontradictions et paradoxes. C'est le cas du système juridique. Des paradoxes inattendus se dressent là où la pensée semblait avoir terminé son travail comme le montre les lectures a contrario d'un article ou les fausses logiques ou paralogismes de certains raisonnements. Les principes, sur lesquels reposent une demande et qui sont utilisés pour prescrire des obligations n'ont pas été poussés « à bout » ou s'avèrent en fait très limités (exemple : principe de bienfaisance, principe de non-malfaisance, principe d'autonomie). Mais la logique a indéniablement un rôle à jouer pour lever des incohérences qui permettent de tenir certaines positions. Elle est comme nécessaire. Par ailleurs, des distinctions doivent être rappelées notamment en rapport avec l'existence de la démocratie : Il y a un domaine moral et un domaine extra-moral. Le droit vise un juste formel, la morale vise elle un bien. Et la démocratie repose sur la distinction entre le droit et la morale. Cette distinction n'est cependant pas complète car il existe dans le droit des références à la morale (notamment par la notion de « manquement à la probité, aux bonnes mœurs ou à l'honneur » qui figure dans certaines déclarations administratives).

L'éthique, c'est l'objet des textes présentés dans cette rubrique. Les conflits de valeurs produits par l'exercice de la pelvi-périnéologie y seront interrogés à partir de différentes entrées : les philosophies, les études de cas, la jurisprudence, la littérature mais aussi les analyses scientifiques des sociologies, qui n'abordent pas la moralité comme un domaine autonome, ou encore les analyses des rapports aux valeurs, c'est-à-dire de l'évaluation. A cette condition d'une extension de l'analyse aux sociologies (de la médecine mais aussi de l'action publique...), les mots de la philosophie et la logique ne seront pas les seuls à parler ni les derniers à conclure.

JY CASADEPAX

[jycasadepax@wanadoo.fr](mailto:jycasadepax@wanadoo.fr)